

Conseil municipal du 19 juin 2025

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard Joël, Guetté Louis-Marie, Balada Béatrice, Point Frédéric, Le Breton Michel, Rochais Alain, Vivion Jean-Philippe, Bâcle Marie-Josèphe, Defrance Nicolas, Rouillard Claude, Thomas Jean-Pierre, Testard Émilie
Pouvoirs : Mme Thomas Céline donne pouvoir à M. Thomas Jean-Pierre, Monsieur Sigonneau Sébastien donne pouvoir à M. Rouillard Claude

Absents excusés : Mme Cillon Valérie, Mme Thomas Céline, Monsieur Sigonneau Sébastien

Commission d'appel d'offres

Le marché ayant pour objet la construction de la salle de sport pour le lot n°8 – cloisons sèches – plafonds plaques de plâtre et le lot 9 - plafonds suspendus s'est déroulé du 19/05 au 10/06/2025.

9 entreprises ont répondu à l'offre (6 pour le lot 8 et 3 pour le lot 9).

Les plis ont été ouverts le 10/06/2025.

Suite à l'ouverture des plis et après un travail d'analyse, la société AFORPAQ, économiste de la construction, a rédigé un rapport d'analyse des offres.

La réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu le jeudi 19/06/2025 à 19h00.

Monsieur le Maire donne le résultat des délibérations de la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 19/06/2025 à 19h00.

Il présente les offres retenues par la commission d'appel d'offres pour les autres lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme la décision de la commission d'appel d'offres et attribue les lots suivants :

NOM DU LOT	ENTREPRISES MIEUX DISANTES	MONTANT HT ATTRIBUE
LOT 08 – CLOISONS SECHES – PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE	PBC	67 555.51 €
LOT 09 – PLAFONDS SUSPENDUS	HERVOUET	11 573.41 €

Information sur les décisions prises par le maire

Le maire informe le Conseil Municipal qu'au cours du mois de juin, il a pris deux décisions de renonciation au Droit de Prémption Urbain : l'une pour l'immeuble situé 23, rue St Jacques et l'autre pour l'immeuble situé 28, rue des Chênes.

Finances

Barème service enfance 2025-2026

Cantine - Le conseil municipal décide de passer le prix du repas de 4.75 € à 4.90 €.

Un nouveau tarif sera appliqué pour les enfants disposant d'une prescription médicale nécessitant que les parents fournissent le repas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer ce tarif à 1.65 €/repas.

Accueil périscolaire et accueil de loisirs – Le conseil municipal vote une augmentation de 3 %. Les tarifs pour la prochaine année scolaire sont :

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PERICENTRE		
	Matin et soir	Mercredi
QF < 600	3.20 €	1.30 €
QF Entre 601 et 900	3.32 €	1.40 €
QF entre 901 et 1200	3.42 €	1.50 €
QF > 1200	3.52 €	1.66 €
SORTIE	3.83 €	

ALSH									
		QF <600		QF entre 601 et 900		QF entre 901 et 1200		QF > 1200	
		Journée	Sortie	Journée	Sortie	Journée	Sortie	Journée	Sortie
1 A 4		14.28	18.20	15.16	18.98	16.04	19.88	16.94	20.76
5 A 8 (-4%)	0.04	13.80	17.38	14.54	18.22	15.4	19.08	16.26	19.94
9 A 12 (-8%)	0.08	13.12	16.64	13.94	17.48	14.76	18.28	15.58	19.12
13 A 15 (-12%)	0.12	12.56	15.92	13.34	16.74	14.12	17.50	14.90	18.28
ACCUEIL PERICENTRE									
		3.20 €		3.32 €		3.42 €		3.52 €	

Affaires sociales

Point réunion PEDT Plan Mercredi

Après la rencontre du 05 juin dernier avec la présence du club photo, de la bibliothèque, du club retraite heureuse, de l'école, de l'APEL et de l'OGEC, il en est ressorti que pour établir le prochain PEDT, nous allons partir de la base de l'histoire des Cerqueux avec le granit, les vieux métiers ... en adaptant le tout pour les maternelles.

Cantine AP et ALSH pour l'année 2025/2026

La P'tite Marmite nous propose de nouveaux tarifs qui comprennent le prix du pain avec une livraison simplifiée sur l'entrée et le dessert. 3.90 €/enfant et 4.85 €/adulte.

Afin de pallier à cette augmentation, la commission propose de passer le prix du repas à 4.90 €.

Sur les autres services (Accueil périscolaire et ALSH), la commission décide d'augmenter les tarifs de 3 % par rapport aux tarifs actuels.

Suites à différentes situations conflictuelles, des précisions sur les pénalités seront apportées dans le guide pratique 2025/2026.

Séjour été 2025

À la demande de Béatrice PINEAU, la commission accepte de rajouter un délai d'une semaine supplémentaire afin d'atteindre les 10 enfants pour conserver le départ au camp d'été. Si vendredi prochain ce nombre n'est pas atteint, le camp sera annulé.

Au moment de la réunion de Conseil Municipal, le nombre d'inscrits est de 5 enfants. Le camp n'aura donc pas lieu.

Organisation repas des aînés.

Il aura lieu le dimanche 19 octobre. Nous attendons les propositions d'animation.

Sortie de fin de mandat

Un budget est fixé à hauteur de 100 € / personne. Nous attendons les propositions.

La date proposée pour la sortie est le samedi 4 octobre prochain

DIVERS

- À la demande de Mélodie, la commission accepte de repasser à 2 bulletins municipaux par an au lieu de 4.
- PAI : à la rentrée, nous accueillerons sur nos services un enfant avec un PAI qui oblige les parents à fournir leur propre repas. De ce fait, un tarif spécial sera fixé pour cet enfant pour le temps du midi. On s'appuierait sur les tarifs d'accueil du mercredi en fonction du QF de la famille. À voir avec Yzernay comment ils factureraient cette famille.

Développement et Cadre de Vie

Voirie

Pointes des ralentisseurs

La commande est passée chez NADIA. Les dispositifs ont été installés par les agents.

Cimetière

Les courriers de convocation des familles pour établir le 2^e constat d'abandon de concessions est parti. Il y aura 23 concessions à reprendre. Des RDV vont être pris avec des entreprises spécialisées.

Un cahier des charges (en cours d'élaboration) sera remis à chaque entreprise. Il conviendra également d'inclure dans les devis la mise en place d'une plaque devant l'ossuaire reprenant les noms de toutes les personnes qui y sont inhumées.

La commission propose également de demander un devis pour l'implantation de cavurnes.

Il est à noter également que le portail du cimetière est encore régulièrement ouvert. Les piles de la serrure sont régulièrement changées et pourtant la serrure ne fonctionne pas.

Potelets

Les adhésifs réfléchissants sont régulièrement détériorés. La commission propose donc de demander aux employés communaux de faire des essais de peinture réfléchissantes ; un essai rapide a été fait mais mérite d'être refait.

Bâtiments

Chauffage /climatisation salle du Cormier

- Stores pare-soleil : ils ont été réparés il y a 2 ans et seraient maintenant à changer. Plusieurs devis seront à étudier dont
 - ✓ ENTREPRISE MICHENEAU pour un montant de 11 268 € sur une gamme standard et 16 000 € pour des stores ajourés,
 - ✓ La société COMEC pour 9 907.36 € et 13 973 €,
 - ✓ L'entreprise Répar'store pour 11 320 € et 16 570.22 € ; la commission propose d'attendre le coût final du chauffage avant de prendre une décision

Maison de l'enfance

La commission propose de solliciter l'entreprise CEPY pour faire un devis pour l'installation d'une douche dans le WC PMR. Il faudra probablement l'intervention d'un carreur pour modifier le sol et mur faïencé

Local des associations

Le désamiantage est terminé. L'entreprise UZUREAU interviendra à compter du 23/5 pour la mise en place de la nouvelle toiture.

Jeu de boules

La commission propose la révision du règlement du jeu de boules (le précédent date de 2008).

UAC Burlesque

Une réunion sécurité aura lieu le 5 juin avec Gendarmerie, Pompier, ATD49. Claude représentera la commission sécurité de l'UAC

Agglomération du Choletais

Mutualisation « service commun médiathèque » avec Cholet Agglomération

Monsieur le Maire expose que les communes de Cholet Agglomération disposent de bibliothèques municipales gérées par des bénévoles, dont les missions sont coordonnées et encadrées par l'équipe de la Médiathèque Communautaire, en charge du Réseau Intercommunal des bibliothèques de l'Agglomération.

Dans un objectif de professionnalisation de cette mission, Cholet Agglomération et les communes de Maulévrier, La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay se sont accordées pour expérimenter la mise en place du service commun " médiathèque " ayant vocation à encadrer deux bibliothécaires professionnels, à temps non complet (28/35ème), rattachés à la Médiathèque Communautaire et mises à disposition des communes précitées.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention ci-jointe, portant création du service commun " médiathèque " et fixant les modalités de la mise à disposition de ces deux bibliothécaires auprès desdites communes à compter du 1^{er} mars 2025, et du remboursement des charges de mutualisation.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-4-2 et D.5211-16,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 mai 2025,

Considérant l'intérêt fonctionnel à mettre en œuvre un service mutualisé avec les communes de Maulévrier, La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay afin d'expérimenter la mise à disposition partagée de deux bibliothécaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : d'approuver les termes de la convention et de son annexe ci-jointe portant création du service commun " médiathèque " en vue de mettre à disposition deux bibliothécaires, à temps non complet (28/35ème), au profit des communes de Maulévrier, La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay, à compter du 1^{er} mars 2025, et précisant les modalités de remboursement des charges de mutualisation.

PLUi-H - Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération - Avis de la commune des Cerqueux

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 18 septembre 2017, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération a été prescrite.

Le projet de PLUi-H a été élaboré en prenant appui sur le diagnostic et sur l'état initial de l'environnement, finalisé en octobre 2020, qui a mis en exergue les constats, les enjeux et les défis du territoire. Cet état des lieux a permis de déterminer le parti d'aménagement retenu pour les prochaines années, traduit par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Un débat sur les orientations générales du PADD a ainsi eu lieu au sein des Conseils municipaux de l'ensemble des communes membres de Cholet Agglomération et lors de son Conseil de Communauté du 17 février 2025.

Le projet de PLUi-H propose une organisation spatiale en définissant quatre niveaux : pôles d'attractivité, centralités relais, communes de proximité et autres communes, en compatibilité avec l'armature établie par le SCoT. Ce maillage territorial structuré prend en compte la diversité du territoire et sert d'appui à la définition des perspectives de développement.

Dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le PLUi-H se donne comme ambition de concilier la poursuite du développement économique du territoire, tout en apportant des réponses favorables au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans un cadre de vie qualitatif. Cette ambition se décline dans les trois axes du PADD :

- Maintenir Cholet Agglomération comme 2^e bassin industriel des Pays de la Loire
- Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire
- Renforcer la qualité de vie des Choletais

Ces orientations sont ensuite traduites dans l'ensemble des pièces réglementaires.

Le projet de PLUi-H 2021-2041 a fait l'objet d'une communication et d'une concertation, depuis sa prescription et jusqu'à l'arrêt du projet.

Les élus de la commune des Cerqueux ont ainsi été, tout au long de la procédure, associés à la définition du projet, à travers notamment leur participation aux différentes instances de réflexion (ateliers thématiques, commissions, réunions publiques) et de décision (comité de pilotage, Bureau communautaire, Conférence Territoriale, Conseil de Communauté) de l'Agglomération.

Par l'ensemble de son contenu, le projet tel que présenté est compatible avec les objectifs de développement de la commune des Cerqueux.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet de PLUi-H de Cholet Agglomération.

Le Conseil Municipal de la commune des Cerqueux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-15 et R. 153-5,

Vu la délibération n° VI-1 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 18 septembre 2017 prescrivant l'élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation et de collaboration avec ses communes membres,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2025 actant de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD, en son sein,

Vu la délibération n° V-1 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 17 février 2025 modifiant les modalités de gouvernance du PLUi-H en phase " règlement ",

Vu la délibération n° V-2 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 17 février 2025 actant de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLUi-H,

Vu la délibération n° V-3 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 19 mai 2025 arrêtant le projet de PLUi-H,

Vu le courrier du Vice-Président de Cholet Agglomération en date du 21 mai 2025 soumettant pour avis à la commune des Cerqueux le projet arrêté de PLUi-H de Cholet Agglomération,

Considérant que la gouvernance mise en place pour l'élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération a permis aux représentants de la commune des Cerqueux de participer à la définition du projet,

Considérant que le projet arrêté de PLUi-H de Cholet Agglomération est compatible avec les objectifs de développement de la commune des Cerqueux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable au projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération.

Questions diverses

AXA : le Maire informe le conseil municipal que la commune avait une convention avec AXA concernant un contrat santé qui doit être renouvelé. Le conseil municipal autorise le Maire pour la signature de la nouvelle convention.

Salle de sport : la réunion du lancement de chantier a eu lieu le 11/06/2025. Bouchet Yzernay commence le 15 juillet prochain. Les réunions de chantier sont programmées tous les mercredis après-midi.

Salle du Cormier – rénovation des installations de chauffage, ventilation et rafraîchissement : le marché va être déposé le 23/06 prochain jusqu'au 18/07/2025. L'analyse des offres sera faite par LS INNOV. La livraison du chantier est prévue le 14/11/2025. Des pénalités de retard sont décidées à hauteur de 350 €/jour de retard.

Eglise : le cadran de l'église est en panne. L'entreprise Bodet a envoyé un devis que le Conseil Municipal décide de valider.

La gaule Cerquoise : 3 personnes du bureau ont démissionné. Le Président, M. Gourdin a informé la mairie qu'il allait organiser une assemblée générale extraordinaire. A ce jour, la date n'est pas connue.

Jeux : le contrôle des jeux extérieurs aura lieu le 17/07 prochain.

Boc'enbulle : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Boc'enbulle a demandé un engagement à la commune concernant une probable aide financière. A ce jour, la commune a un engagement moral d'accompagner l'association jusqu'en décembre 2025 mais dans la limite du raisonnable.

Carte achat : A ce jour, le choix de la nouvelle banque pour obtenir une carte achat pour la commune n'a pas encore été décidé. L'étude se poursuit mais les tarifs proposés sont plutôt élevés.

AG basket : l'assemblée générale du basket a lieu à 20h, vendredi 20/06 à la salle annexe de Somloire. Jean-Philippe Vivion sera présent pour représenter la commune.

AG Foot : l'assemblée générale du foot a lieu à 10h30 à Somloire. Louis-Marie sera présent pour représenter la commune.

Projet éolien : La société porteuse du projet éolien du Bocage, RWE, a organisé une réunion entre les maires des Cerqueux, Somloire et Yzernay. Le démarrage devrait avoir lieu entre septembre 2026 et septembre 2027.

DETR : suite à l'attribution d'une subvention DETR, une avance a été demandée. Le versement de l'avance devrait avoir lieu d'ici les prochains jours.

Elections de 2026 : Cholet Agglomération a informé Monsieur le Maire de la répartition des sièges au sein de Cholet Agglomération pour le prochain mandat.

Tour de table

Transformateur rue du Sacré Cœur : un membre du conseil a été interpellé par un habitant de la rue du Sacré Cœur concernant le transformateur qui dépeint le paysage.

SSJ : il est rappelé que les racines de l'arbre devant la salle SSJ abîment le trottoir. Une demande sera faite à l'entreprise Coulonnier pour intervenir afin de laisser le trottoir accessible.

Prochaine réunion le jeudi 11/09/2025

Maire/adjoints

le 10/07/2025